



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202405D031

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
29 Mai 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
Votants : 27

Date de la
convocation :
23 Mai 2024

Domaine
Vie associative
Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-quatre le 29 Mai, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL- I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - C. VALET- J. BERTHET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - S. CLOUPET - C. SEMINARA - S. GUEDON - F. CANARD - S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :

M. D.VENET a donné pouvoir à I. VAURES
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
V. PEYROL a donné pouvoir à C. SEMINARA
S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON
D. SEBAI a donné pouvoir à P. LARRIEU
J.LIENHARDT a donné pouvoir à P. NOBLET

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLEGE DE LA DOMBES

L'association des parents d'élèves du Collège de la Dombes sollicite la commune de Villars les Dombes pour une subvention exceptionnelle relative au financement d'action de prévention et d'amélioration du bien-être des élèves, notamment des interventions d'informations sur le harcèlement scolaire, les addictions aux écrans, et la mise en place d'une cellule d'écoute, animée par une psychologue clinicienne. Par ailleurs, des projets de voyages à Milan, Turin, et Venise pour les élèves d'italien, et à Barcelone pour les hispanistes sont également envisagés.

A ce titre, le conseil local FCPE sollicite une subvention de 10 € par élève de Villars les Dombes, soit un montant total de 50 €.

Il est proposé de contribuer au financement de ces projets à hauteur de 50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **ACCORDE** à l'association des parents d'élèves du Collège de la Dombes une subvention exceptionnelle de 50 € au titre de l'année scolaire 2023-2024
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente seront imputés au compte 65748

Le 30 Mai 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU